

Service Environnement

RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du service public
de collecte et de traitement des déchets
ménagers**

ANNEE 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION TECHNIQUE DU SERVICE.....7

PRESENTATION DES PERFORMANCES16

PRESENTATION DES INDICATEURS FINANCIERS30

PRESENTATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION / PREVENTION ... 34

La population INSEE prise en compte pour le calcul des ratios 2023 est 18 795 habitants.

INTRODUCTION

Blavet Bellevue Océan Communauté (BBO) est née le 1^{er} janvier 2002 de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes de Bellevue.

L'intercommunalité exerce la compétence « **prévention, collecte et traitement des déchets** » pour les **cinq communes** qui composent le territoire : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène. En 2023, BBO Communauté comptabilisait **18 795 habitants**.



La politique ambitieuse de réduction des déchets de BBO Communauté a débuté en 2003 à travers **l'optimisation de son service de gestion des déchets** en mettant en place les différentes actions ci-dessous :

- **2003** : mise en place de la **collecte sélective** ;
- **2007** : mise en place du **compostage individuel** ;
- **2008** : opération **foyers témoins** ;
- **2009** : développement de la **conteneurisation des collectes de déchets résiduels et emballages** dans les zones agglomérées ;
- **2009** : signature d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)** ;
- **2012** : **conteneurisation individuelle** de tout le territoire et optimisation de l'organisation des collectes ;
- **2012** : expérimentation du **compostage collectif** ;
- **2013** : mise en place de la **redevance incitative** et obtention de la dérogation préfectorale pour une modification de la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels ;
- **2013** : expérimentation de la **collecte des papiers de bureau** ;
- **2013** : expérimentation du **lombricompostage** ;
- **2015** : **labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »**
- **2018** : ouverture de **deux plateformes de dépôts de déchets verts sur Kervignac**
- **2019** : mise en place de l'**extension des consignes de tri**
- **2020** : travaux de sécurisation de la déchèterie et création de **plateformes de stockage à plat pour les déchets verts et les gravats**
- **2021** : étude de faisabilité pour une **recyclerie**
- **2022** : adoption du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et démarrage des **travaux de réhabilitation** de la déchèterie de Merlevenez
- **2023** : ouverture de la **nouvelle déchèterie et d'une recyclerie** et développement du **compostage de proximité**

L'année 2023 a été marquée par l'**ouverture de la nouvelle déchèterie de Merlevenez**, celle-ci a été construite sur l'ancien site, agrandie et entièrement rénovée.



En juin, une **recyclerie** a ouvert ses portes dans la ZA de Bellevue en partenariat avec **Chouette Coop**. Un local réemploi est désormais dédié au réemploi sur la déchèterie.



PARTIE 1

Présentation technique du service Déchets

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Mode de collecte

Depuis le 1^{er} juillet 2012, date de démarrage de la phase test de la redevance incitative, l'ensemble des communes est désormais collecté en **conteneurs individuels**.

Seul l'habitat vertical est collecté en bacs collectifs.



Répartition des conteneurs par commune

Des bacs roulants munis de puces électroniques de 80 L à 750 L ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels pour la collecte individuelle des ordures ménagères résiduelles et assimilés selon une **grille de dotation** définie par le comité de pilotage « redevance incitative ».

Nombre de personnes	Volume de la poubelle
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes	240 litres
5 personnes et plus	340 litres
Professionnels et logements collectifs	770 litres

Cette grille de dotation a été prévue pour que des foyers pratiquant le tri sélectif et le compostage individuel puissent, s'ils le souhaitent, stocker environ 4 semaines d'ordures ménagères résiduelles.

Le tri sélectif permet de détourner les déchets ménagers les plus volumineux (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, boîtes en carton, briques alimentaires, verre et papier) ce qui permet d'optimiser la capacité de la poubelle.

Le compostage individuel est un moyen de détourner les déchets fermentescibles ce qui permet de stocker les ordures ménagères pendant plusieurs semaines dans de bonnes conditions tant en terme d'odeurs que de salubrité.

Les consignes de tri sont téléchargeables sur <https://www.bbo-communaute.bzh/>

Parc de conteneurs par commune

Communes	Nombre de bacs (Ordures ménagères) au 31 décembre 2023	Nombre de bacs (Emballages) au 31 décembre 2023
Kervignac	2 945	2 960
Nostang	750	765
Merlevenez	1 405	1 435
Plouhinec	3 088	3 177
Sainte-Hélène	628	641
TOTAL	8 816	8 978

Fin 2023, le service a comptabilisé **8 816 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles et 8 978 conteneurs pour les emballages recyclables**.

Au total, 17 794 bacs sont en service sur le territoire à fin 2023 (contre 17 478 à fin 2022).

Cas particulier des conteneurs à contrôle d'accès par clé

Pour les foyers n'ayant pas la place pour stocker une poubelle individuelle, des **conteneurs collectifs d'apport volontaire à contrôle d'accès** ont été mis en place dans les bourgs des cinq communes. Ces conteneurs sont en accès libre, chaque ouverture du tambour étant comptabilisée informatiquement.



Les clés d'accès sont également proposées **aux propriétaires de résidences secondaires et de terrains de loisirs** dont les temps de présence sur le territoire sont courts et irréguliers.

De ce fait, des conteneurs ont également été installés sur chaque commune sur les lieux de passage et dans les secteurs de résidences secondaires et terrains de loisirs.

687 clés ont été distribuées à fin 2023.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de clés Au 31/12	606	635	655	687
Nombre de conteneurs à contrôle d'accès installés	19	19	19	19
Nombre de dépôts enregistrés	4 410	5 196	4 643	3 908

Cas des professionnels

Pour les professionnels, la taille du bac a été ajustée à la production de déchets, 6 tailles de bacs sont proposées (80 L, 120 L, 180 L, 240 L, 340 L et 770 L).

Les professionnels peuvent avoir plusieurs bacs de taille identique ou différente.

Les seuils d'acceptabilité pour la collecte en porte-à-porte des professionnels sont :

- 15 000 litres pour les ordures ménagères résiduelles,
- 25 000 litres pour les emballages recyclables.

Fréquence des collectes

Depuis le 1^{er} juin 2013, il n'y a plus qu'un ramassage tous les quinze jours de la poubelle verte. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une optimisation du service. L'objectif est de maîtriser le coût de la collecte des déchets tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

À l'unanimité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) avait validé cette demande de réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères. BBO Communauté a ainsi obtenu une dérogation préfectorale pour deux ans, soit jusqu'à fin mai 2015, qui a été renouvelée ensuite.

Depuis 2019, sans obligation de dérogation, la fréquence de collecte hebdomadaire des ordures ménagères a été maintenue pendant la saison estivale (juillet – août) pour les particuliers uniquement sur les communes de Plouhinec et Sainte-Hélène. Ce changement est intervenu avec la mise en place de l'extension des consignes de tri et l'optimisation des circuits de collecte.

Une collecte hebdomadaire reste organisée toute l'année pour les gros producteurs et les métiers de bouche.

Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur <https://www.bbo-communaute.bzh/>

COLLECTE SELECTIVE

Modes de collecte en place

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la collecte est désormais en **conteneurs individuels** sur l'ensemble du territoire pour les emballages recyclables.

Seuls les immeubles sont restés en conteneurs collectifs.



Pour certains cas particuliers (détenteurs de la clé pour les conteneurs collectifs à contrôle d'accès, oublis de collecte...), les dépôts en sacs jaunes translucides sont autorisés devant les habitations ou à côté des conteneurs collectifs à contrôle d'accès.

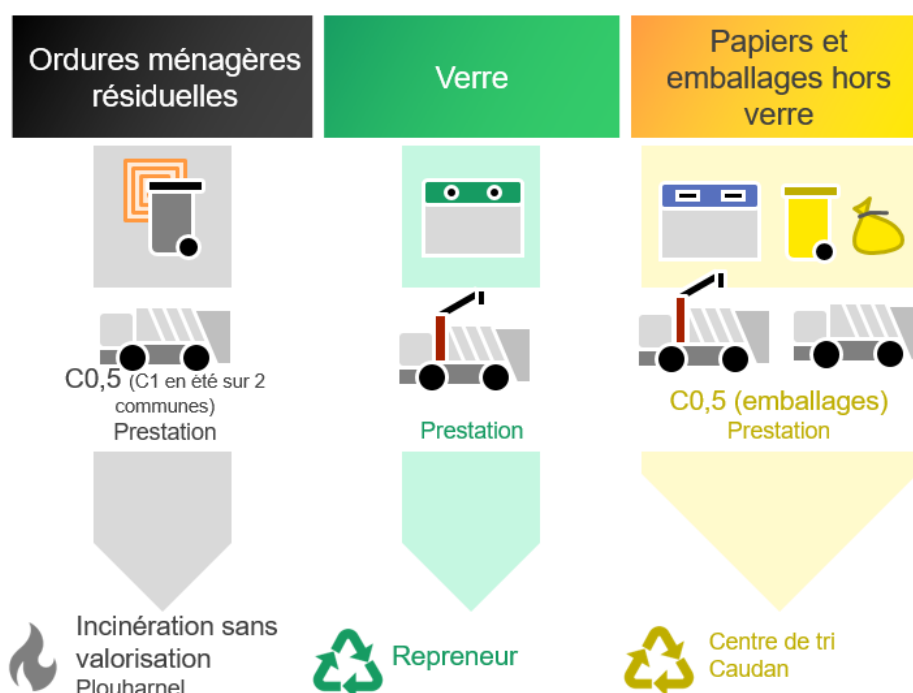
La collecte des emballages recyclables a lieu tous les 15 jours.

Pour les emballages en verre (103 colonnes) et le papier (87 colonnes), des points d'apport volontaire sont à la disposition des foyers sur les 5 communes de BBO Communauté. Ces conteneurs sont vidés régulièrement par un camion grue d'un prestataire de service privé (SUEZ).



	OMr		Emballages	Papiers	Verre
Mode de collecte	Porte-à-porte		Apport volontaire		
Type de contenant	Bacs	Abri Bac	Bacs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Quantité	8 816	19	8 978	87	103

Fréquences et modalités des collectes



DECHETERIE et AUTRES MISSIONS TECHNIQUES

Personnel

L'effectif du service Déchets est en augmentation par rapport à 2022, il représente 10 ETP. Un poste de chargé de prévention a été ouvert fin 2022 et un poste de chargée de mission Biodéchets en février 2023.

En complément des agents titulaires, des agents contractuels ont été embauchés pour combler les absences pour arrêt maladie.

En 2023, le personnel présent sur le site technique est le suivant :

- 4 personnes à temps complet pour le gardiennage de la déchèterie, l'entretien des points d'apports volontaire et la maintenance des conteneurs individuels,
- Et ponctuellement, une personne en renfort pendant les périodes de congés et de formation des agents titulaires.

En effet, la communauté de communes assure en régie la gestion des bacs depuis 2014. Cette mission nécessite la présence d'un agent sur 2 jours par semaine (*livraison / retrait des bacs chez les usagers, lavage des bacs, gestion du stock*).

Horaires d'ouverture de la déchèterie et des plateformes déchets verts

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchetterie	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	Jour de fermeture	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 13h30 – 17h15

En complément de la déchèterie de Merlevenez, il **existe trois plateformes de stockage des déchets verts** sur la commune de Kervignac et Plouhinec équipées de systèmes de contrôle d'accès. Ces plateformes ne sont pas gardiennées.

Depuis septembre 2019, ces plateformes sont ouvertes, contre facturation, aux professionnels des 5 communes (paysagistes).

Ces plateformes sont ouvertes 7 jours / 7, de 8h à 20h, fermées uniquement pendant les opérations de broyage.

Déchèteries	1 déchèterie Gardiennage en régie Rotation des bennes et traitement en prestation Accessibles aux professionnels avec facturation	
Déchets verts	3 plateformes de dépôt	

Déchets autorisés en déchèterie

BBO Communauté adapte la nature des flux triés pour tenir compte des évolutions réglementaires et des possibilités techniques de valorisation des déchets, dans le double objectif de maximiser la proportion de déchets pouvant être réutilisés ou recyclés et de minimiser les coûts pour le service Déchets.

La déchèterie accepte les déchets détaillés dans le tableau suivant.

Pour les objets pouvant encore bénéficier d'une seconde vie, il existe une zone de dépôt pour le réemploi. Cet espace est sous la surveillance des agents de déchèterie. Les usagers peuvent y déposer mais toute récupération y est interdite. Ces objets sont ensuite remis à une entreprise d'insertion pour être réparés et réutilisés.

Flux	Exemples de types de déchets acceptés	Déchets interdits
Dons pour la zone réemploi	Bricolage, décoration, jouets, vaisselles, meubles, vélos, articles de puériculture, livres ...	Articles très sales et en mauvais état
Textiles	Vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie ...	Textiles souillés
Cartons	Cartons d'emballages secs, vidés et mis à plat,	Cartons souillés
Végétaux	Gazon, branchages, feuilles mortes, copeaux de bois...	Branches et souches d'arbres d'un diamètre supérieur à 12 cm Végétaux d'un volume supérieur à 8 m ³ / jour
Bois	Élément de charpente, planche, poutre, parquet, cageot, palette... Branches et souches d'un diamètre supérieur à 12 cm et inférieur à 30 cm	Meubles
Inertes	Terre, cailloux, sable, parpaings, ciment, ardoises, tuiles, carrelage, porcelaine, appareil sanitaire, ...	
Huisseries	Fenêtres, Velux, portes vitrées ...	
Plâtre	Chutes de plâtres type BA13, carreaux de plâtre, plaques de plâtres ...	
Polystyrène	Polystyrène de protection, de calage, caisses à poisson, chutes de panneaux polystyrène	
Métaux	Radiateurs en fonte, fer à béton, chaînages, casseroles, grillages, tôles...	

Flux	Exemples de types de déchets acceptés	Déchets interdits
Mobilier et articles d'ameublement	Literie, matelas, meubles de cuisine ou de salle de bain, fauteuils, canapés, tapis, stores...	
Déchets d'équipement électrique et électronique	Électroménager, écrans, informatique, petits appareils électriques,	
Plastiques	Jouets, mobilier de jardin, plastique dur qui ne peut être collecté en porte-à-porte, poubelle, seau, bassine ...	
Les piles et accumulateurs, batteries, lampes et néons		
Huiles¹	Les huiles de vidange et huiles végétales des particuliers et professionnels jusqu'à 30 litres par semaine.	Les professionnels doivent disposer de leurs propres filières de collecte agréées au-delà d'une production de 30 litres par semaine.
Déchets ménagers spéciaux²	Restes de produits de bricolage, de jardinage, d'entretien ... Les produits doivent être étiquetés et dans des contenants hermétiques. Les produits inconnus ou dans des contenants fuyards doivent être signalés au gardien pour un conditionnement et une affectation spécifique.	
Déchets médicaux	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement Radiographies	
Déchets ultimes	Papiers peints, cartons souillés, caoutchouc ...	

¹ Les huiles minérales ou synthétiques sont stockées dans des contenants spécifiques réservés à cet effet. Il est interdit de mélanger les huiles minérales et végétales.

² Les déchets dangereux doivent être conditionnés dans leur emballage d'origine et identifiés. Ils sont réceptionnés uniquement par les agents de déchèterie qui les entreposeront eux-mêmes dans le local dédié.

PLAN

de la déchèterie intercommunale



Le règlement de service de la déchèterie a été révisé lors de l'ouverture de la nouvelle déchèterie et le seuil défini pour les apports a été augmenté à 8 m³ / jour.

Déchets interdits en déchèterie

- éléments entiers de voitures ou camions
- ordures ménagères
- cadavres d'animaux
- produits toxiques (hors DDM)
- produits inflammables – explosifs – radioactifs
- déchets industriels
- graisses et boues de station d'épuration
- tous les produits liquides à l'exception des huiles de vidange et DDM
- amiante

PARTIE 2

Présentation des performances

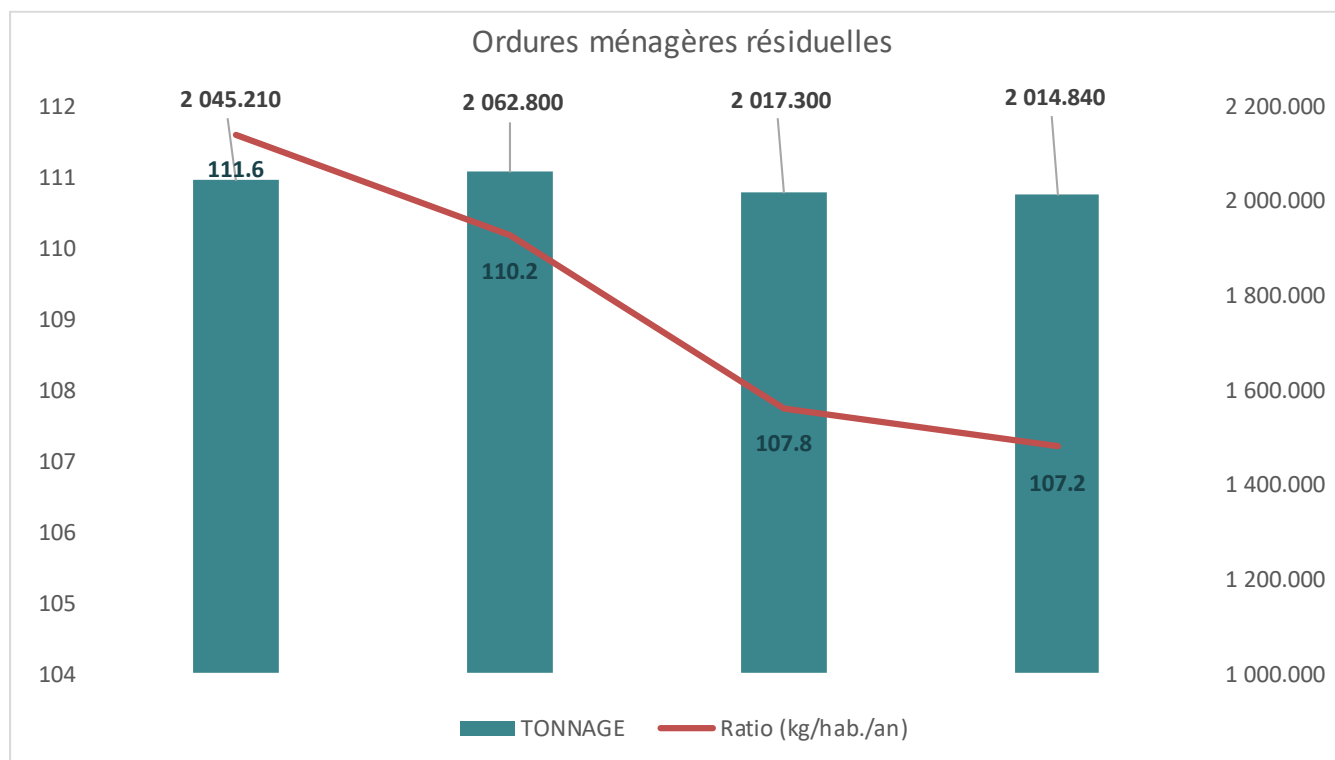
Collecte des ordures ménagères

Ci-dessous les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées par an, de 2019 à 2023 :

	2020	2021	2022	2023
1^{er} TRIMESTRE	471.540	488.980	484.720	493.520
2^{ème} TRIMESTRE	495.970	492.640	499.010	475.900
3^{ème} TRIMESTRE	557.280	566.500	538.630	544.400
4^{ème} TRIMESTRE	520.420	514.680	494.940	501.020
TOTAL	2 045.210	2 062.800	2 017.300	2 014.840
Ratio (kg/hab./an)	111.6	110.2	107.8	107.2
<i>Population municipale INSEE</i>	<i>18 323</i>	<i>18 721</i>	<i>18 721</i>	<i>18 795</i>

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles est en très légère diminution par rapport à l'année 2022.

Ainsi, le ratio est quasi-équivalent à 2022 : **107,2 kg/hab. en 2023.**



Traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées sur l'usine de Plouharnel.

Une convention de coopération publique a été signée avec la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il n'y a pas de valorisation de la chaleur produite sur l'usine de Plouharnel.



Usine d'incinération à Plouharnel

Collecte des déchets recyclables

	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	TOTAL
Tonnage	929.460	1 157.620	284.900	2 371.980
Ratios 2023 (kg/hab./an)	49.5	61.6	15.2	126.2

En 2023, un tonnage global de **2 372 tonnes de déchets recyclables** a été collecté et donc non incinéré.

Pour comparaison :

<i>tonnes</i>	2020	2021	2022	2023
EMBALLAGES	841.300	878.140	879.620	929.460
VERRE	1 155.810	1 184.480	1 149.880	1 157.620
PAPIERS	366.320	370.428	326.900	284.900
TOTAL	2 363.43	2 433.05	2 356.40	2 371.98

Le tonnage d'emballages propres et secs a augmenté de 5,7 % par rapport à 2022.
Le tonnage de verre est quasi stable, quant aux papiers, on constate une baisse de 12,8 % du tonnage.

Ratio (kg/hab./an) des déchets recyclables collectés

<i>Kg/hab./an</i>	2020	2021	2022	2023
EMBALLAGES	45.9	46.9	47.0	49.5
VERRE	66.0	63.3	61.4	61.6
PAPIERS	20.6	19.8	17.5	15.2
TOTAL	132.5	130.0	125.9	126.2
<i>Population municipale INSEE</i>	17948	18721	18721	18795

Dans la globalité, nous remarquons une certaine stabilité du ratio global des déchets recyclables sur l'année 2023.

Collecte des textiles

Fin 2023, BBO Communauté comptait 18 points de collecte des textiles (TLC) sur l'ensemble de son territoire.

Le tonnage collecté en 2023 est de **96,128 tonnes** contre 92,257 tonnes en 2022.

Nous constatons une reprise des tonnages collectés.



Ces résultats mettent en évidence un ratio de **5,1 kg/hab.** de textiles collectés.

Caractérisation des déchets collectés

Les refus de tri sont les déchets indésirables non recyclables que les usagers déposent dans le bac jaune.

La caractérisation des emballages collectés par le biais des bacs à couvercle jaune fait apparaître **un taux de refus moyen pour l'année 2023 de 30,90 %** contre 30,30 % en 2022.

Ce taux de refus est exprimé en pourcentage du poids trié et non du volume : les erreurs de tri sont souvent des matériaux plus lourds que les emballages (ex. : le verre).

Le tonnage global des refus de tri représente 307 tonnes.

L'augmentation du taux de refus est dû au passage à l'extension des consignes de tri. En effet, on demande aux usagers de mettre tous les emballages en plastique dans le bac jaune alors qu'une partie n'est actuellement pas recyclable.

Lors des caractérisations des échantillons d'emballages, nous observons comme refus des ordures ménagères, du verre, des fines, des emballages non vidés et des textiles. Le taux de refus reste correct et démontre que les usagers n'utilisent pas les bacs jaunes pour éliminer leurs ordures ménagères résiduelles.

Quant aux papiers, les indésirables comprennent essentiellement les films plastiques enveloppant les revues ainsi que des cartons.

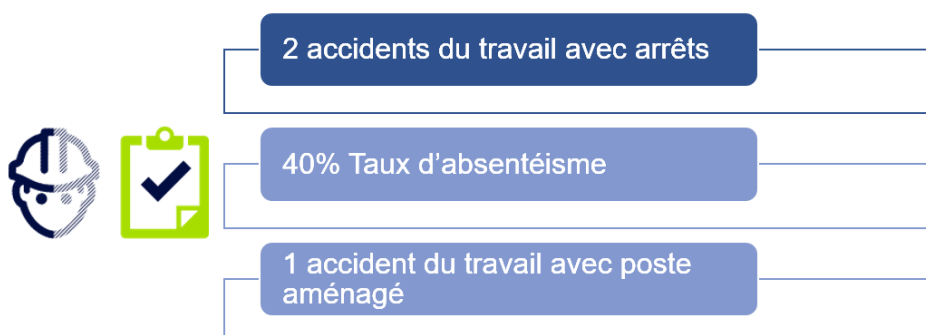
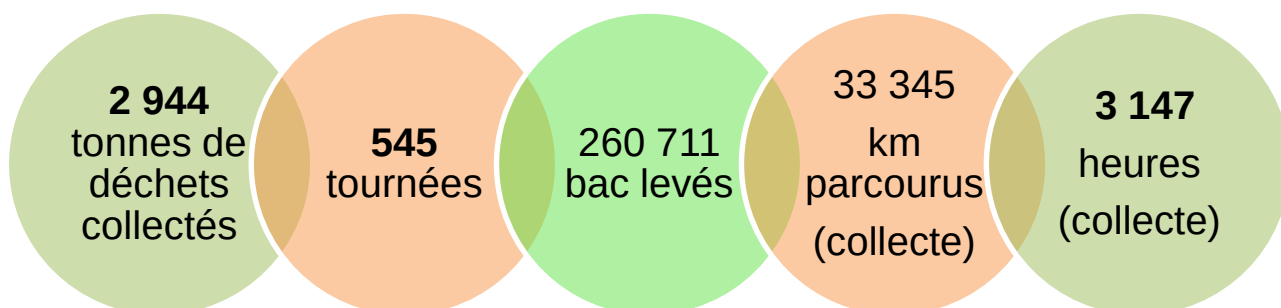
TAUX DE REFUS 2023		TAUX DE REFUS HORS FILIÈRE 2023	
Kervignac	34%	Kervignac	22%
Merlevenez	29.84%	Merlevenez	22.61%
Nostang	30.55%	Nostang	18.75%
Sainte-Hélène	28.65%	Sainte-Hélène	17.76%
Plouhinec	28.43%	Plouhinec	14.73%

Des cintres sont apposés sur les conteneurs lors des erreurs de tri se constatées par les agents de collecte.

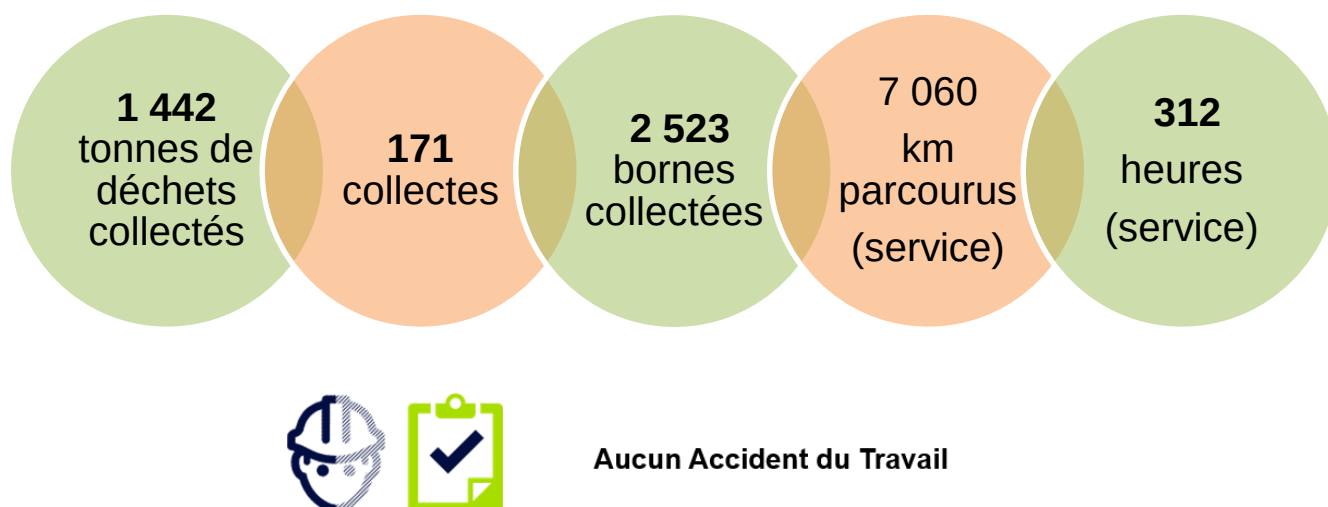


LES CHIFFRES CLES 2023

Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages



Collecte en apport volontaire du verre et des papiers



Fréquentation de la déchèterie

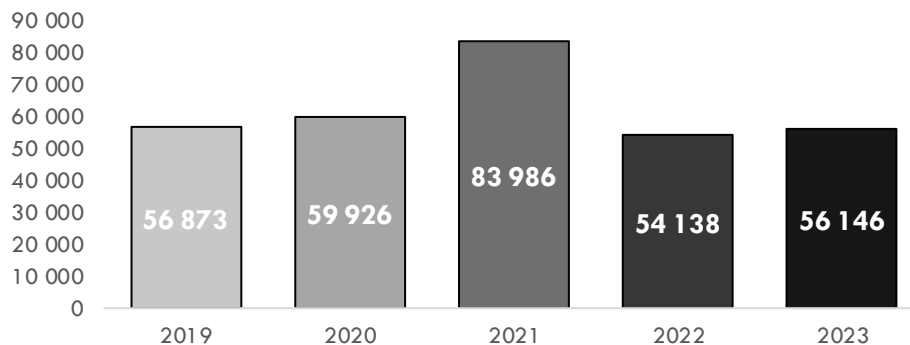
La fréquentation totale de la déchèterie de Merlevenez pour l'année 2023 s'élève à **56 146 usagers**, contre 54 138 usagers pour l'année 2022, il est important de prendre en compte que la déchèterie était partiellement ouverte en 2023 sur le 1^{er} semestre en raison des travaux de réhabilitation.

Le ratio avoisine les **3 visites par habitant** en 2023.

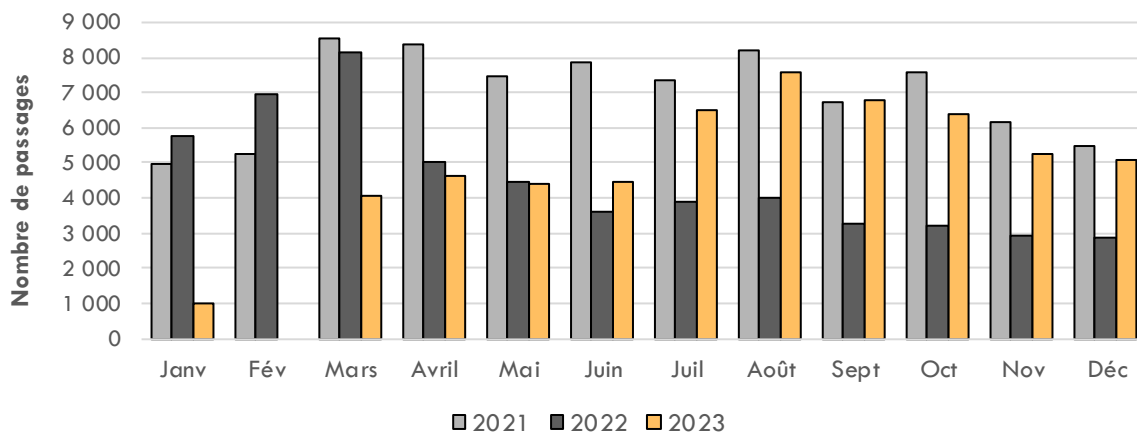
Le tableau suivant présente les évolutions de fréquentation de la déchèterie sur plusieurs années.

Evolution de la fréquentation mensuelle de la déchèterie	2021	2022	2023
Janv	4 978	5 749	1 006
Fév	5 242	6 948	0
Mars	8 540	8 160	4 047
Avril	8 351	5 016	4 624
Mai	7 492	4 482	4 408
Juin	7 852	3 602	4 453
Juil	7 361	3 883	6 520
Août	8 195	4 023	7 582
Sept	6 736	3 251	6 807
Oct	7 581	3 192	6 363
Nov	6 175	2 948	5 266
Déc	5 483	2 884	5 070

Fréquentation annuelle



Evolution de la fréquentation mensuelle de la déchèterie



Bilan des tonnages collectés en 2023

	2020	2021	2022	2023
Tout-Venant	1 168	1 456	1 359	1 158
Bois	482	600	507	553
Ferrailles	256	282	240	250
Cartons	142	166	158	159
Gravats	1 302	2 584	1 239	1 472
Plâtre				95
Huisseries				41
Polystyrène				4
Coquillage				1
Ardoises				0
Articles de jardin et bricolage				10
Jouets				3
ABJ thermiques				6
Articles de sport et de loisirs				10
Mobilier	247	347	313	372
DEEE	153	188	180	196
DDS	32	40	46	49
DASRI	0	0	0	0
Batteries	4	7	5	7
Piles	1	2	1	2
Néons/Lampes	1	1	2	2
Cartouches	0	0	0	0
Capsules Nespresso	1	2	1	2
Déchèteries	3 788	5 673	4 051	4 390
Déchèteries (hors gravats)	2 486	3 090	2 812	2 918
Déchets verts déchèterie	1 723	2 224	393	733
Déchets verts plateformes	1 815	2 379	3 732	4 277
TOTAL DECHETS VERTS	3 538	4 602	4 125	5 010
Ratio déchèterie sans déchets verts	211	303	216	234
Ratio déchets verts	197	246	220	267
RATIO TOTAL	408	549	437	500

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie sont difficilement comparables avec les tonnages 2022 car la déchèterie a été fermée partiellement à certaines périodes de l'année 2022 et 2023 pour travaux.

Des nouvelles filières ont été mises en place, les tonnages collectés sont satisfaisants pour un démarrage (plâtre, huisseries, polystyrène ...).

Des nouvelles filières REP ont également été instaurées (Articles de jardin et bricolage, Jouets, Articles de sport et de loisirs).

Cependant, on constate une augmentation considérable du tonnage des déchets verts collectés depuis l'ouverture des plateformes de stockage à plat qui facilitent les dépôts pour les usagers.

Détail des tonnages des déchets diffus spécifiques - DDS (en tonnes)

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)* ménagers, BBO Communauté a conclu une convention avec EcoDDS, l'éco-organisme opérationnel agréé sur son périmètre et dont la responsabilité est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement.

Certains flux ne sont pas pris en compte dans la REP et restent collectés par le prestataire de service TRIADIS.

*Hors catégories indexées : 1. Produits pyrotechniques et 2. Extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice.

En 2023, la collecte des outillages du peintre a été mise en place.

Tonnes	TRIADIS (hors ECODDS)	ECODDS	TOTAL 2023	Rappel 2022
Peinture, colle, vernis	4.000	18.968	22.968	20.665
Acides		0.054	0.054	0.083
Solvants	0.152		0.152	0.190
Phytosanitaires		0.718	0.718	0.468
Emballages vides souillés	12.677		12.677	14.680
Aérosols		0.320	0.320	0.260
Prod. Non identifiés liquides	5.738		5.738	4.718
Prod. Non identifiés solides	0.179		0.179	-
Comburant, chlorate		0.100	0.100	0.054
Radiographies	0.171		0.171	0.218
Bases	1.204	0.106	1.310	0.754
Huile végétale	2.759		2.759	1.925
Filtres à huile		0.840	0.840	0.793
Autres DDS Liquides		0.619	0.619	0.571
Bidons de combustibles		0.275	0.275	0.906
Outillages du peintre		0.099	0.099	
TOTAL	26.880	22.099	48.979	46.285
Huile minérale (litres)			8 780	11 400

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont en légère augmentation dans leur globalité par rapport à l'année 2022 hormis les huiles minérales.

Collecte des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	Progression des flux 2022/2023	Nombre d'objets 2023
GEM HF	68,9	82,6	+19,9%	1 563
GEM F	32,0	31,1	-2,8%	586
ÉCRANS	13,8	13,1	-5,0%	1 109
PAM	64,9	68,8	+5,9%	45 752
LAMPES	0,7	0,6	-8,2%	6 571
TOTAL	180,2	196,2	+8,8%	55 581



49 010
appareils



6 571
lampes

GEM HF : gros électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière ...)

GEM F : gros électroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)

PAM : Petit électroménager en mélange

Communauté, engagée aux côtés d'Eco-systèmes a ainsi collecté, en 2023, **196 tonnes d'anciens appareils électriques**, équivalent à 10,7 kg de D3E par habitant et par an, avec une évolution de 8,8 ù par rapport à 2022.

Traitement et valorisation des produits collectés en déchèterie

La déchèterie étant gérée en régie par BBO Communauté, depuis le 1^{er} janvier 2004, plusieurs repreneurs ont été sélectionnés pour l'élimination des divers produits récupérés sur le site de la déchèterie.

Le tableau suivant reprend les différents repreneurs des déchets collectés sur la déchetterie de Merlevenez.

Certains flux sont pris en charge dans le cadre des filières REP (D3E, Articles de sport et de loisirs, Déchets d'Equipement et d'Ameublement, DDS, Jouets, Articles de bricolage, piles ...).

Type de déchet	Repreneur	Type et durée du contrat
Déchets végétaux	BREIZH SERVICE ENVIRONNEMENT – Nostang - compostage	Marché au 01/01/2023
Encombrants	VEOLIA – Tri + enfouissement	Marché au 01/01/2023
Bois	VEOLIA – valorisation matière	Marché au 01/01/2023
Cartons	VEOLIA – Hennebont (transfert) + REVIPAC (valorisation matière)	Marché au 01/01/2023
Gravats	LES RECYCLEURS BRETONS - centre d'enfouissement	Marché au 01/01/2023
Plâtre	VEOLIA Hennebont (transfert) – valorisation	Marché au 01/01/2023
Huisseries	VEOLIA Hennebont (transfert) + MENREC	Marché au 01/01/2023
Ferrailles - Batteries	GUYOT ENVIRONNEMENT – valorisation matière	Marché au 01/01/2023
Huiles végétales	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)	Marché au 01/01/2023
Déchets Diffus Spécifiques	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)	Marché au 01/01/2023
Huile mécanique	SARP - Ploemeur	Contrat de prestations
Polystyrène	VEOLIA Hennebont (transfert)	Marché au 01/01/2023
Ardoises	LES RECYCLEURS BRETONS	Marché au 01/01/2023
Coquillages	LES RECYCLEURS BRETONS + Usine de Kervellerin - Cléguer	Marché au 01/01/2023

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Déchets des Services Techniques Communaux

Ces services ont accès à la déchèterie sans facturation complémentaire pour y déposer les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Déchets banals des activités économiques (artisans, commerçants ...)

Seuls les établissements artisanaux et commerciaux, sur présentation d'une autorisation délivrée par le service, ont accès à la déchèterie, selon les modalités suivantes :

- Végétaux : 25,20 €TTC / m³
- Bois : 34,20 €TTC / m³
- Gravats / plâtre : 36 €TTC / m³
- Tout venant : 45 €TTC / m³

Depuis septembre 2019, les dépôts des professionnels sur les plateformes de déchets verts sont également facturés sur la base d'un forfait de 2 32, soit 51,40 € TTC / passage.

Carton des professionnels

32 entreprises et commerçants bénéficient d'une collecte en porte-à-porte de leurs cartons professionnels (36 en 2022).

Ce ramassage a lieu tous les 15 jours.

28,560 tonnes de cartons ont été collectées en 2023 contre 33,080 tonnes en 2022.



Papiers de bureau



Depuis mars 2013, une collecte des papiers de bureau a été réalisée à titre expérimental (écoles, administrations et entreprises). En 2023, on comptait 56 points de collecte.

13,695 tonnes ont été ainsi collectées en 2023 contre 15,717 tonnes en 2022.

Le partenaire de ces collectes, cartons professionnels et papiers de bureau, est la Feuille d'Erable – entreprise d'insertion basée à Quéven.

Chiffres clés des collectes réalisées par la Feuille d'Erable :

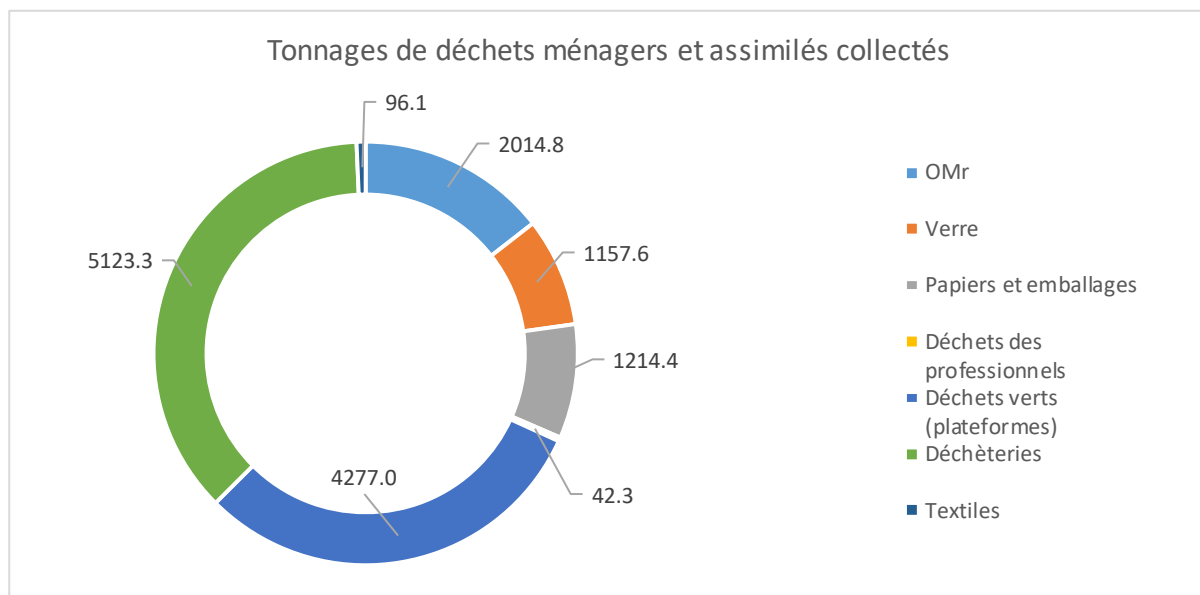
Collecte des cartons :	3 068 km	403 litres de gasoil	333 heures
Collecte des papiers :	1 194 km	149 litres de gasoil	168 heures

Evolution de la production de déchets ménagers

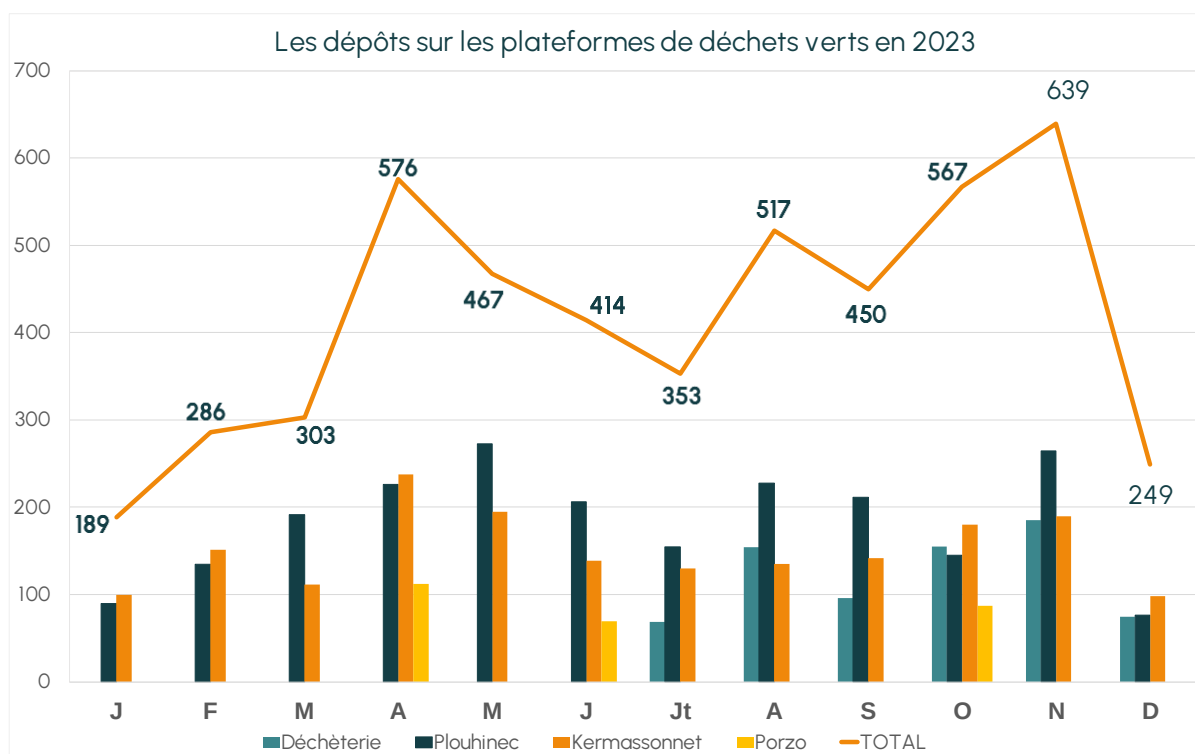
On constate en 2023 une production d'ordures ménagères résiduelles maîtrisée grâce à la tarification incitative et aux actions de prévention. Néanmoins, les tonnages apportés en déchèterie et sur les plateformes déchets verts restent conséquents.

Comparatif des tonnages de 2020 à 2023

Tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés	2020	2021	2022	2023
OMr	2 045	2 063	2 017	2 015
Verre	1 156	1 184	1 150	1 158
Papiers et emballages	1 208	1 249	1 207	1 214
Déchets des professionnels	47	53	49	42
Déchets verts (déchèterie + plateformes)	1 815	2 379	3 732	5 010
Déchèteries (y compris gravats)	5 512	7 897	4 444	4 390
Textiles	-	93	92	96
DMA	11 782	14 917	12 691	13 925

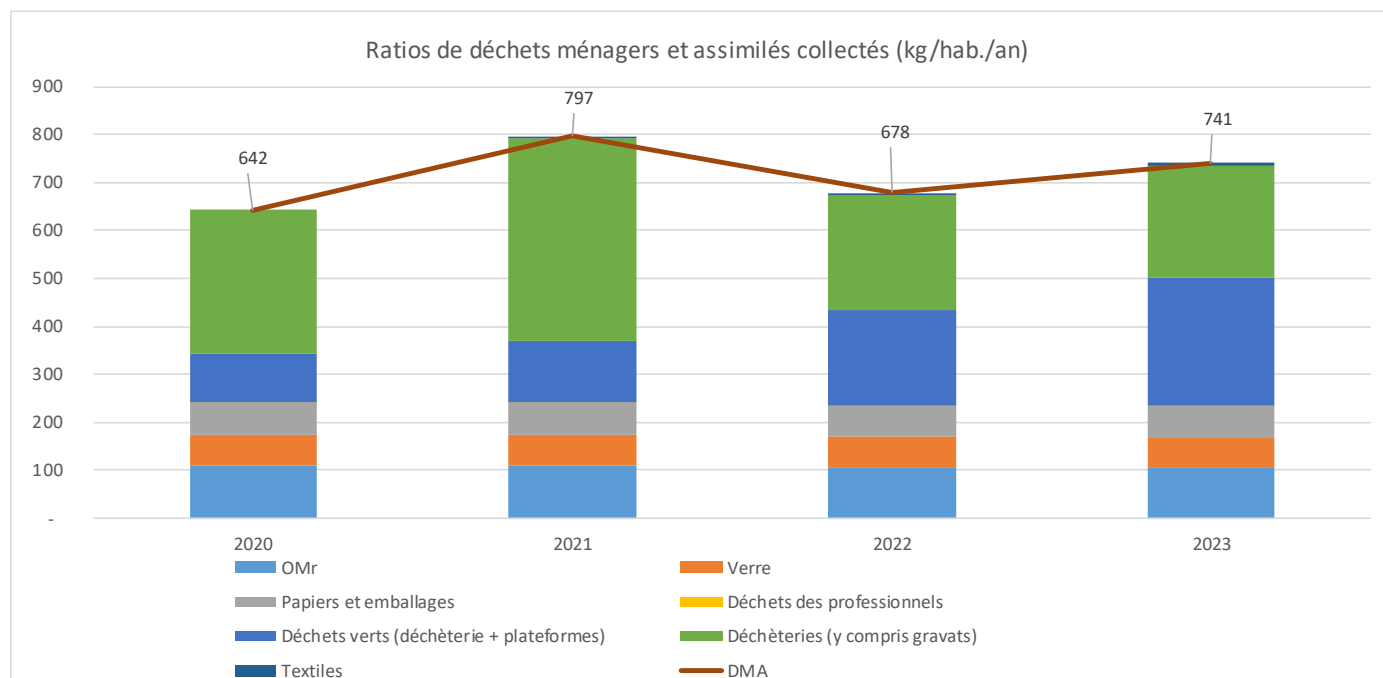


Focus sur les tonnages déchets verts



Comparatif des ratios de 2020 à 2023

Ratios de déchets ménagers et assimilés collectés (kg/hab./an)	2020	2021	2022	2023
OMr	111	110	108	107
Verre	63	63	61	62
Papiers et emballages	66	67	64	65
Déchets des professionnels	3	3	3	2
Déchets verts (déchèterie + plateformes)	99	127	199	267
Déchèteries (y compris gravats)	300	422	237	234
Textiles	-	5	5	5
DMA	642	797	678	741



PARTIE 3

Présentation des indicateurs financiers

METHODE COMPTA COUT

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts. Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'étude et cela depuis 2009 pour notre collectivité.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts. Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement, contrairement à notre comptabilité publique cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements. A l'inverse, sont exclus le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.

Quelques définitions :

Calcul du coût HT du service public

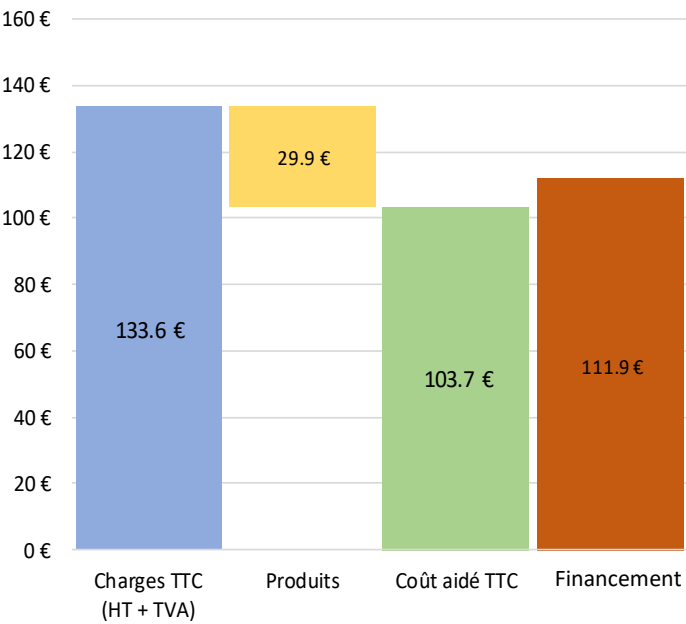
Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets ou tout au moins d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges et de quel type de coût il se rapproche :

1. **Le coût complet** : somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structure et des dotations aux amortissements
2. **Le coût technique** : sommes des charges – recettes industrielles
3. **Le coût partagé** : coût technique – soutiens des sociétés agréées
4. **Le coût aidé** : coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
5. **Le coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

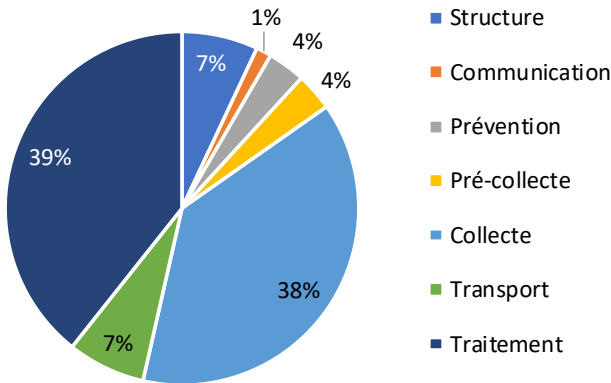
Répartition des charges, des produits et du financement

	Charges
Structure	9.3 €
Communication	1.9 €
Prévention	4.6 €
Pré-collecte	4.6 €
Collecte	51.2 €
Transport	9.5 €
Traitement	52.5 €

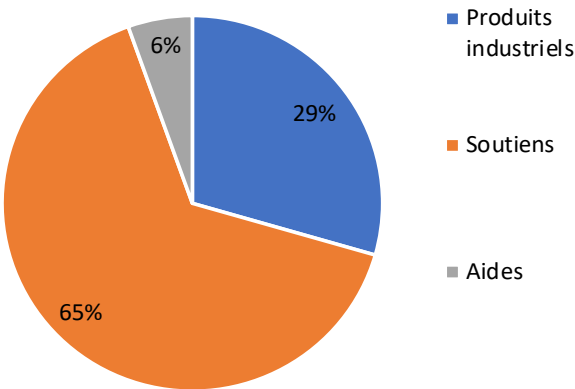
	Produits
Produits industriels	8.8 €
Soutiens	19.5 €
Aides	1.6 €



Répartition des charges
Tous flux - Année 2023

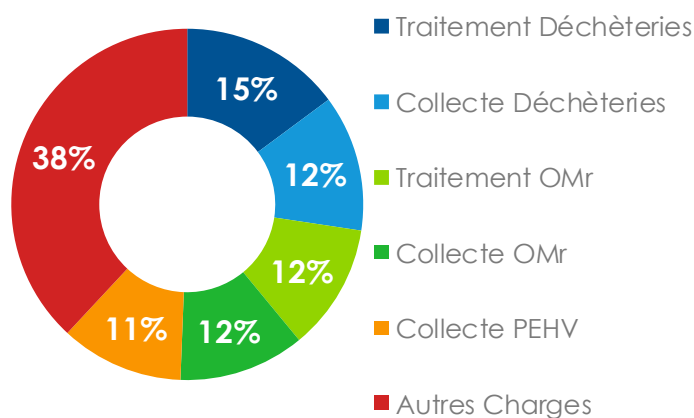


Répartition des produits
Tous flux - Année 2023



Hiérarchisation des principaux postes de charges

Répartition principaux postes de charge



La collecte et le traitement des déchets de déchèterie représentent près de 30% des charges.

Coût aidé par habitant

CCBBO 2023 Référentiel régional 2022		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
€/hab.	Structure	9,3 9,4			
	Communication	1,9 0,9			
	Prévention	4,6 1,9			
	Pré-collecte	1,1 2,2	1,3 0,8	2,2 2,6	
	Collecte	15,5 21,8	2,6 1,9	15,1 13,4	16,8 10,1
€/t	Transport				47 23
	Traitement	145 112		188 213	99 69
€/t	Produits	11 28	40 34	329 371	26 14

Le coût aidé HT 2023 est de 1,9 M €, soit 104 € / hab. La structure des coûts est typique d'une collectivité en tarification incitative, avec une part de coût des ordures ménagères résiduelles inférieur à celle de tous les référentiels. Néanmoins, la part du coût des déchets collectés en déchèterie reste très élevée, du fait d'une production de déchets verts importante.

PARTIE 3

Présentation des actions de communication, sensibilisation et prévention

La prévention des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA s'organise autour de 6 grands axes :

- AXE N°1 : Gouvernance et communication
- AXE N°2 : Réduire les déchets organiques dans les ordures ménagères, en déchèterie, et dans les plateformes de dépôt
- AXE N°3 : Renforcer l'éco-exemplarité des collectivités
- AXE N°4 : Accompagner les structures productrices de déchets vers la prévention
- AXE N°5 : Promouvoir la réparation et le réemploi sur le territoire
- AXE N°6 : Sensibiliser et accompagner le grand public dans l'évolution des modes de consommation

Ci-dessous une présentation des principales actions engagées sur l'année 2023.

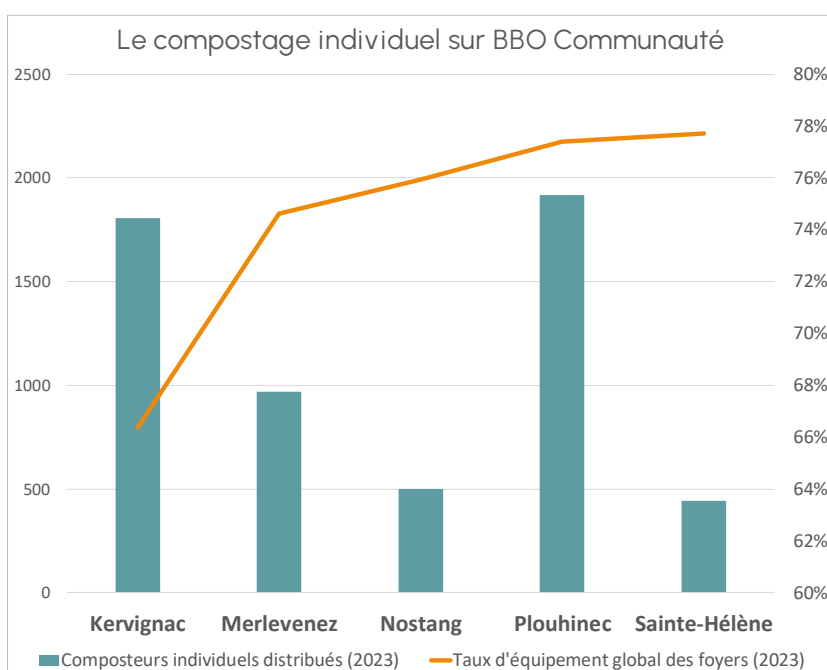
Distribution de composteurs individuels



On estime que les déchets organiques (déchets de cuisine) représentent 33 % des ordures ménagères résiduelles. L'opération « Composteur individuel » consiste en la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants de BBO Communauté depuis mars 2007.

Fin 2023, **5 635 foyers sont équipés de composteurs**, ce qui représente un taux de couverture de 73 %.

En 2023, 228 composteurs ont été distribués, en majorité aux nouveaux arrivants.



Compostage collectif pour les habitats collectifs

Des composteurs partagés ont été installés sur les 5 communes afin de répondre à l'obligation du tri à la source au 1er janvier 2024.

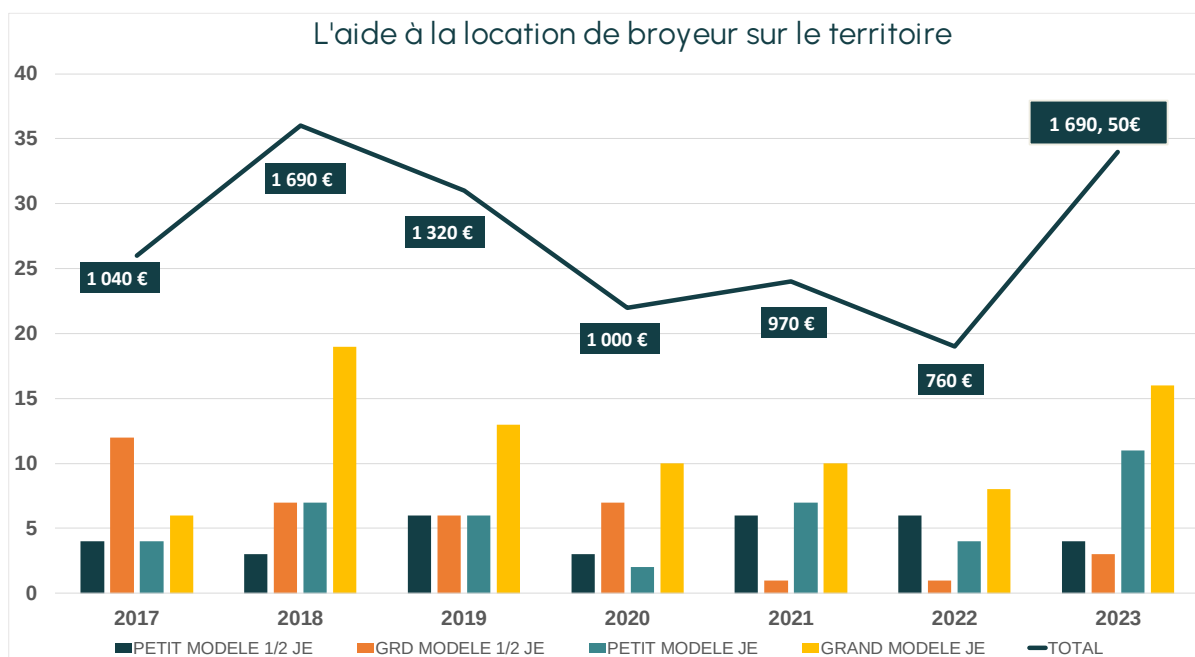
Communes	Installation	Nbr de bioseaux distribués	Nbr de référents
Kervignac	23/11/2023	10	2
Merlevenez	10/01/2023	7	1
Nostang	09/11/2023	7	1
Plouhinec	24/11/2023	21	1
Sainte-Hélène	16/11/2023	1	1



Aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers

BBO Communauté apporte une aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers.

L'aide a été revue fin 2023 afin d'être plus incitative. Grâce à cette action, BBO Communauté vise une baisse des tonnages des déchets verts en déchèterie. Elle souhaite également sensibiliser les particuliers à la pratique du compostage et du paillage.



Sensibilisation aux couches lavables

BBO Communauté apporte une aide de 60 € pour l'achat de 15 couches lavables. Aucune demande n'a été formulée en 2023.



La communication de proximité

Animations scolaires

28 animations ont été réalisées dans les écoles qui en avaient fait la demande, ce qui représente 571 élèves sensibilisés.



En parallèle, un diagnostic a été mené dans 2 cantines du territoire afin de mettre en place un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Accompagnement des associations locales

En 2023, 34 000 gobelets ont été lavés par l'ESAT de Larmor-Plage, 28 associations accompagnées et 7 référents Déchets formés.

Sensibilisation des hébergeurs touristiques au tourisme durable

Des cafés de l'éco-tourisme ont été instaurés en 2023, ces échanges ont permis la création et la diffusion d'une charte de l'éco-voyageur.

Animations pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

- 10 animations de prévention menées
- 100 personnes sensibilisées
- 48 participants aux ateliers



Animation d'un Repair Café

BBO Communauté a lancé un Repair Café en 2018.

Les ateliers ont lieu chaque 1^{er} samedi du mois.

- 11 ateliers
- 312 visites
- 142 réparations (46% des objets apportés)



La communication écrite

Le calendrier de collecte

Les calendriers de collecte 2023 ont été faits sur la même base que ceux des années précédentes.

Le calendrier de collecte a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres fin décembre 2022.

Les autres supports de communication

Les supports de communication ont été actualisés avec la nouvelle charte graphique et des nouveaux supports ont été créés :

- Guide du jardin responsable
- Guide pour les référents et participants aux sites de compostage partagé
- Flyers pour l'offre broyeur et lombricompostage

